

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 31 mars 2021 à 18 heures 45 minutes
POLE SOCIO CULTUREL JEAN CAYEUX SALLE EBENE

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

Excusés : 4

Absent : 2

L'an deux mille vingt-et-un, le 31 mars, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de RIVERY, étant assemblé en session ordinaire, en salle EBENE du Pole Socio-Culturel Jean Cayeux, après convocation légale, en date du 24 mars deux mille vingt-et-un, sous la présidence de Monsieur Bernard BOCQUILLON, Maire.

Présents : Mmes et MM : Bernard BOCQUILLON - Steeve VICART - Françoise LEGAY - Dominique CAPRON – Céline DOIGNON - Anita OBJOIS - Pierre-Yves DOREZ - Delphine AGAASSE- Claude ROUSSEL - Sophie BOUDAILLEZ -Jules SUIVENG - Fabrice AUBEL - Clément GRUMETZ – Wilfried LANG- Stéphanie DJAROUNE- Catherine VANDERGHOTE- Elise RAOUT-FRISON- Philippe ROBINET- Patrick WEISS- Chantal SUIVENG- Ahmed BOUMEDIENE

Absents représentés : - Hélène CAT donne pouvoir à Patrick WEISS - Nathalie JOLY CARON donne pouvoir à Jules SUIVENG - Jean-Antoni STEFANIAK donne pouvoir à Chantal SUIVENG - Marc NICOLAS donne pouvoir à Claude ROUSSEL

Absente : Angélique DUBUS – Nicole NOWAK

Secrétaire de séance : Mme SOPHIE BOUDAILLEZ

Président de séance : M Bernard BOCQUILLON

Le quorum étant atteint, le Maire déclare la séance ouverte à 18h53.

Le Conseil Municipal procède, conformément à l'Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un Secrétaire de séance pris au sein de l'Assemblée ; ayant obtenu la majorité des suffrages, **Madame Sophie BOUDAILLEZ** a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu de la séance en date du 21.12.2020

Aucune autre remarque n'ayant été formulée,

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ledit compte- rendu.

VOTE: 25

POUR : 25

CONTRE : 0

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour constitué du point suivant :

1. Débat d'Orientation Budgétaire exercice 2021 :

Monsieur le Maire, assisté de monsieur Steeve VICART, adjoint aux finances, explique que le Conseil municipal est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des grandes orientations du prochain budget primitif, conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

La tenue d'un DOB est obligatoire, et ce dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, pour les communes de 3 500 habitants et plus. Le DOB n'a aucun caractère de décision, mais fait néanmoins l'objet d'une délibération, afin que le représentant de l'Etat s'assure du respect de la loi.

Le DOB permet :

- De présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif, le contexte national et international étant évoqué,
- D'informer sur la situation financière de la collectivité et les perspectives budgétaires,
- De présenter les actions mises en œuvre.

La loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRE) a renforcé le rôle du DOB. Les dispositions nouvelles consacrent et renforcent son cadre légal tel que prévu actuellement par le CGCT et tel qu'il a été précisé par la jurisprudence administrative :

- La transmission obligatoire du rapport sur le DOB aux communes membres de l'EPCI : meilleure concertation de toutes les parties sur les décisions à prendre en matière financière et fiscale.
- Le DOB doit porter sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels et la structure et la gestion de la dette

Le DOB représente, pour chaque collectivité, un outil pour réduire ses incertitudes par un éclairage et une anticipation sur le moyen terme de ses marges de manœuvre et de ses capacités, en matière d'AUTOFINANCEMENT, d'ENDETTEMENT et d'INVESTISSEMENT. Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'article 107 de la loi NOTRE, le Maire des communes de plus de 3500 habitants, comme RIVERY, doit présenter au Conseil Municipal dans un délai de deux mois précédent l'exercice du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat. Une délibération prend acte de l'ouverture de ce débat. La présentation par M. le Maire et monsieur Steeve VICART, Adjoint aux finances, des documents joints permettent l'ouverture du débat.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Contexte économique :

Un contexte économique et financier profondément bouleversé par une crise sans précédent.

Au niveau mondial :

Selon le FMI, l'économie mondiale devrait cumuler plus de 12 000 milliards de dollars de perte en 2020 et 2021 à cause de la pandémie, tandis que 300 millions d'emplois à temps plein sont menacés dans le monde.

Dans la zone euro :

Au sein de l'Union européenne, le PIB devrait se contracter de 8 à 9 % en 2020.

L'union européenne a prévu un plan de relance historique à hauteur de 750 milliards d'euros pour faire face à cette crise sanitaire.

Ce plan serait ainsi réparti :

- . 500 milliards sous forme de subventions accordées au pays les plus durement touchés par la crise, en premier lieu l'Italie et l'Espagne.

Les pays bénéficiaires devront présenter un plan d'investissements et de réformes compatible avec les objectifs de transition écologique et numérique que l'Union européenne s'est fixés.

- . 250 milliards sous forme de prêts aux Etats membres.

Cette décision prise en juillet dernier vient s'ajouter aux 540 milliards validés au mois d'avril 2020.

En France :

2020, marqué par la crise sanitaire et économique qui en découle, sera une année de fragilisation des comptes locaux : l'épargne brute des collectivités locales se replierait de façon inédite (- 18,10%), pour atteindre 32,2 milliards d'euros. Le bloc communal va connaître une contraction majeure de ses marges de manœuvre. L'épargne brute pourrait baisser d'un tiers.

En termes de dépenses, celles-ci ont été impactées par la crise sanitaire : soutien aux acteurs économiques et associatifs, dépenses sanitaires (masques, gel, aménagements divers, ...), surcoûts sur les chantiers, coûts des services non rendus, masse salariale assumée à plein (pas de chômage partiel pour les collectivités).

En parallèle, des dépenses n'ont pas eu lieu : fluides non consommés, budget alimentation non dépensé, événements festifs non réalisés, ...

La baisse anticipée de l'investissement est amplifiée par le contexte : décalage des élections municipales, interruption et report des chantiers (avec des surcoûts entre 5 et 10 % pour respecter les consignes sanitaires), réorientation des crédits sur le soutien aux entreprises. Les dépenses d'investissement des collectivités diminueraient de 5,8 % et s'élèveraient à 56,9 milliards d'euros.

La dette des collectivités locales serait en hausse pour soutenir les territoires et atteindrait 176,1 milliards d'euros fin 2020, soit 7,9 % du PIB.

La Cour des Comptes, dans un rapport paru en décembre 2020, estime que la crise sanitaire impactera de manière inégale les différentes catégories de collectivités.

Présenté le 3 septembre dernier, France Relance, le plan de relance de l'Etat, a pour objectif de donner une nouvelle impulsion pour la relance et la reconstruction, en mobilisant un montant de 100 milliards d'euros dont 40 proviennent du financement de l'Union européenne.

Le PIB, pour l'année 2020, devrait diminuer de 9 %. Le Plan de relance améliorerait le PIB à hauteur de 1,1 % pour 2021 et le taux de croissance serait de 7 %.

Le déficit public atteindrait 11,3 % du PIB, ce qui est un maximum historique. En 2021, ce déficit devrait s'établir à 8,5 % du PIB.

La baisse des revenus pour les ménages devrait se limiter à 5 milliards et l'épargne pourrait augmenter, représentant 86 milliards d'euros sur l'année 2020.

En fin d'année 2020, le taux de chômage sera de 11 %. Il devrait atteindre 9,6 % fin 2021.

Projet de Loi de Finances :

De la baisse des impôts de production à la territorialisation du plan de relance, en passant par l'évolution des dotations et la neutralisation des indicateurs financiers,

De la péréquation après la suppression de la taxe d'habitation...

Au total, 9 des 58 articles du Projet de Loi de Finances 2021 auront un impact direct sur les finances locales.

1. Le plan de relance de 100 milliards d'euros

Ce plan poursuit trois grands objectifs :

- . La transition écologique : 30 milliards d'euros (rénovation thermique des bâtiments publics, ...)
- . La compétitivité des entreprises : 34 milliards d'euros dont 20 financeront la baisse des impôts de production sur deux ans
- . La cohésion sociale et territoriale : 36 milliards d'euros

Pour les collectivités, près d'un tiers de la somme annoncée devrait être consacrée aux missions d'aménagement du territoire.

Une partie des crédits seront déconcentrés aux Préfets de Départements et Régions.

2. La baisse de plus de 10 milliards d'euros des impôts de production

Cette diminution est destinée à réduire les taxes qui pèsent sur les entreprises, indépendamment de leurs résultats et à redresser leur compétitivité.

Le bloc communal sera touché à hauteur de 3,29 milliards d'euros.

Trois impôts seront concernés :

- . La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : Suppression de la part régionale 7,25 milliards d'euros
- . La cotisation foncière des entreprises (CFE) : Diminution de 1,75 milliard liée à la modernisation des paramètres de la méthode d'évaluation des valeurs locatives des établissements industriels
- . La taxe foncière sur les propriétés bâties : Diminution de 1,54 milliard

3. La stabilité des dotations

Conformément aux promesses prises au début du mandat, le Gouvernement ne baissera pas les concours financiers de l'Etat aux collectivités pour la quatrième année consécutive. Ils seront même en légère augmentation de 1,2 milliard d'euros l'année prochaine pour atteindre 50,3 milliards.

· Concernant la Dotation Globale de Fonctionnement :

La DGF reste stable à hauteur de 26,8 milliards d'euros (18,3 milliards d'euros pour le bloc communal et 8,5 milliards d'euros pour les Départements). Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc local.

· La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) augmentent chacune de 90 millions d'euros.

· Les montants de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) et la Dotation de la Politique de la Ville (DPV) seront reconduits au niveau de 2020.

4. La suppression de la Taxe d'Habitation et la réforme de la fiscalité locale

Amorcée en 2018, la suppression de la taxe d'habitation se poursuit.

Après des réductions de 30 % la première année et 35 % la deuxième année, ce sont 80 % des ménages qui ne paient plus de taxe d'habitation depuis 2020.

La suppression de la Taxe d'Habitation suit son cours. L'année 2021 marquera la suppression en trois étapes de la TH sur la résidence principale pour les 20 % de foyers restants (allègement de 30 % en 2021, 65 % en 2022 et suppression totale en 2023).

Seule sera maintenue la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale, ainsi que la taxe d'habitation sur les logements vacants.

A compter de 2021, la perte du produit de la taxe d'habitation pour les communes est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti.

Un coefficient correcteur sera également mis en place afin de neutraliser les écarts de compensation.

ANALYSE FINANCIÈRE du budget

Sommaire :

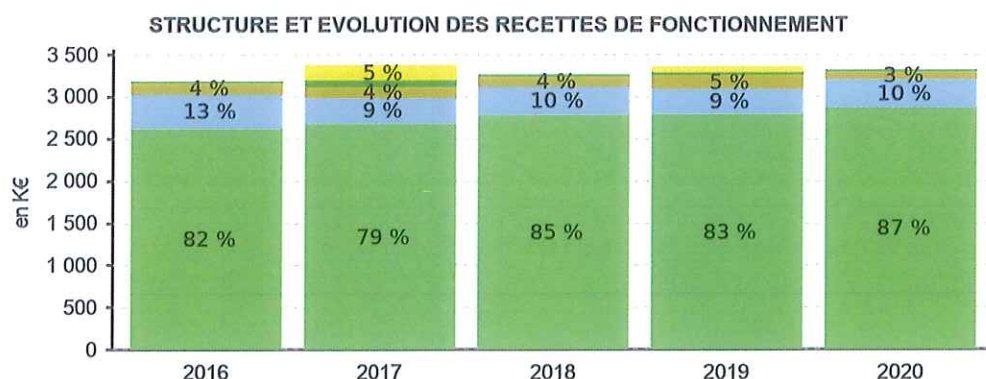
1. Principaux constats
2. Analyse de la section de fonctionnement
3. Ratios d'épargne et autofinancement
4. Analyse fiscale
5. La dette
6. Prospective et investissements

PRINCIPAUX CONSTATS

En €	Tableau de synthèse		Évolution	Repères - 2020	
	2019	2020	2019 / 2020	Commune En € par habitant	Strate départ
Résultat de fonctionnement	620 989	712 294	14,7 %	198	164
Produits réels de fonctionnement	3 281 751	3 311 139	0,9 %	922	877
Charges réelles de fonctionnement	2 615 225	2 552 966	-2,4 %	711	683
CAF Brute	666 526	758 173	13,7 %	211	193
CAF Nette	533 315	636 258	19,3 %	177	158
Dépenses directes d'équipement	1 175 784	1 466 783	24,7 %	408	378
Dettes financières à moyen et long terme	2 101 648	1 943 732	-7,5 %	541	409
Fonds de roulement	1 328 028	574 796	-56,7 %	160	275
Trésorerie	1 243 289	784 672	-36,9 %	218	302

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :



La

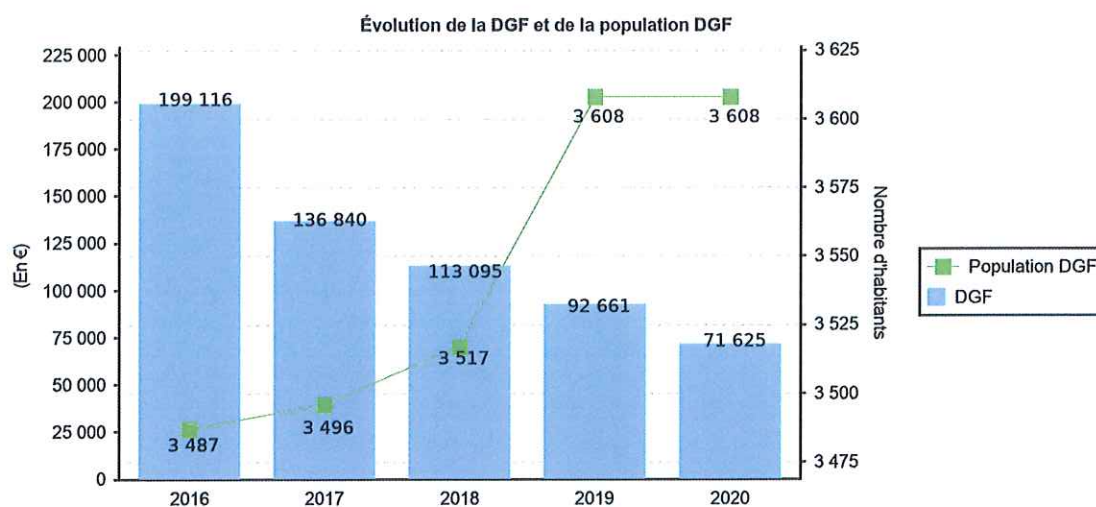


fiscalité directe :

Les recettes fiscales constituent 87 % des recettes totales (voir le chapitre fiscalité).

La réforme de la fiscalité directe entrainera dès 2021 la disparition des compensations des exonérations de la taxe d'habitation qui seront intégrées dans la nouvelle formule pour calculer le produit de la taxe foncière.

Les dotations de l'Etat :



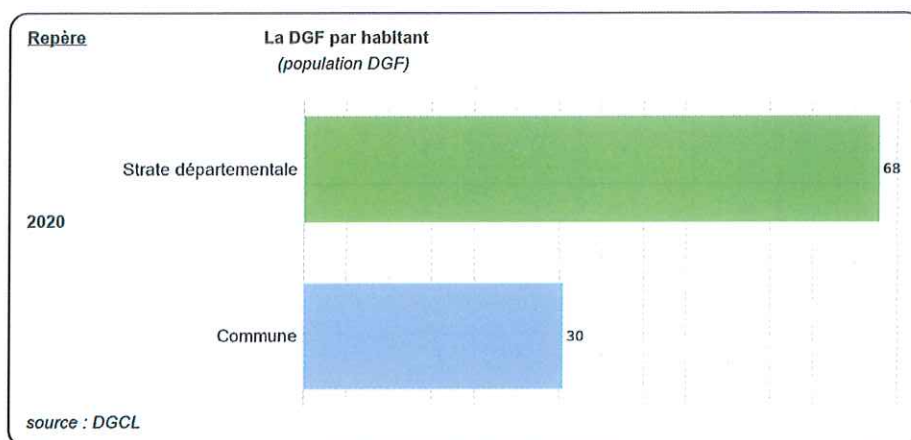
La DGF est déjà en forte baisse depuis plusieurs années pour notre collectivité alors que la population ne cesse d'augmenter.

Pour rappel, en 2015, la DGF était de 268 921€.

Prévisions pour 2021 : environ 58 000€.

► La DGF et autres dotations

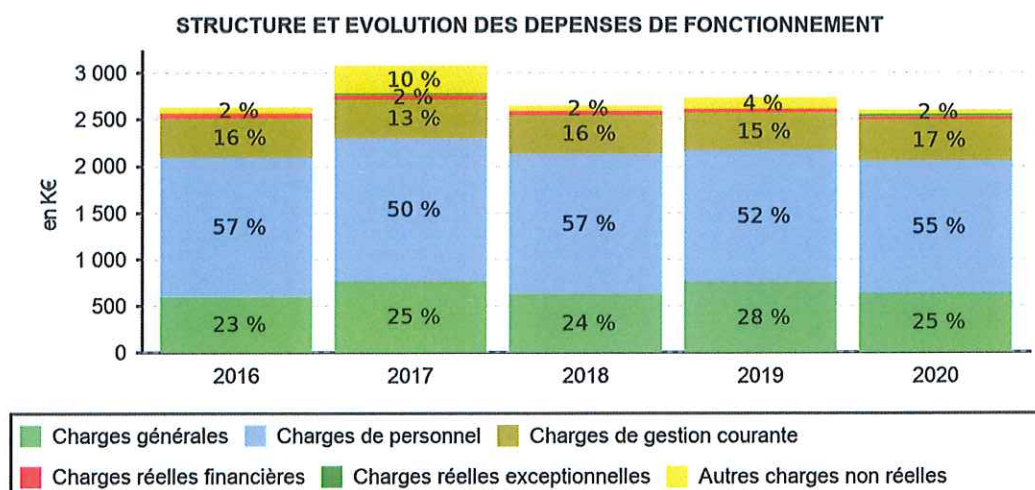
En €	Évolution de la DGF et des autres dotations			Évolution	
	2018	2019	2020	2019/2020	2018/2020
Dotations et participations	335 785	299 328	335 957	12,2 %	0,1 %
DGF (compte 741)	146 340	128 256	109 775	-14,4 %	-25,0 %
Attributions de péréquation et de compensation	46 473	51 507	55 670	8,1 %	19,8 %
Autres dotations et participations	142 972	119 565	170 512	42,6 %	19,3 %



On peut s'interroger sur le fait que notre passage au-dessus de 3500 habitants soit pris en compte dans le calcul de la DGF pour les années à venir.

En effet dans le département, les communes de notre strate présentent une dotation par habitant 2 fois plus importante.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :



Les charges de personnel de notre commune :

Elles représentent actuellement **55%** des dépenses : **1 507 270€** (pour rappel 52% en 2019 avec 1 420 286 euros)

(Pour rappel, il est préconisé qu'elles se situent entre 35 et 50% du montant total des dépenses de fonctionnement)

La légère augmentation de l'article 012 "charges de personnel et frais assimilés" (+ 86 984€) s'explique en partie par une augmentation des charges patronales (agents non titulaires) et par le transfert prime/point pour les agents titulaires. (RIFSEEP)

Le constat montre en effet que la part des salaires des agents titulaires est légèrement en baisse :

- 2020 : 912 226€
- 2019 : 940 134€

Ce dispositif Prime/Point a consisté à réduire le montant des primes des fonctionnaires en contrepartie d'une augmentation du traitement de base par le biais d'une revalorisation des grilles indiciaires.

Cette mesure avait pour objectif d'augmenter la part du traitement indiciaire dans la rémunération des fonctionnaires afin :

- de réduire la disparité des taux de primes et en conséquence des niveaux de rémunération entre les corps ou cadres d'emplois,
- et d'augmenter la base de cotisation au régime de retraite de base des fonctionnaires et en conséquence le niveau de pension.

Afin de garder un service public toujours aussi réactif et de qualité, la municipalité a effectué, en 2020, le remplacement de chaque départ de la collectivité (retraite ou départ pour évolution professionnelle) mais une réflexion doit toutefois s'engager sur les départs à venir.

L'effort de gestion doit et peut se poursuivre sur la base des pistes suivantes :

- Application du non-remplacement systématique des départs en retraite,
- La limitation du recours aux non-titulaires,
- Réorganisation des services pour plus d'efficience,
- Réduction des heures supplémentaires,
- Alignement du temps de travail annuel sur les dispositions légales,
- Système d'observation pour lutter contre l'absentéisme
- Régime indemnitaire en fonction de la performance de l'agent

Les charges générales

Les charges à caractère général pèsent 25% dans le total des dépenses réelles de fonctionnement (DRF). L'évolution de ce poste dépend de plusieurs facteurs : variations du prix des fluides, des denrées, des produits manufacturiers.

Le périmètre des charges générales de la commune dépend aussi des missions qu'elle assure ou des prestations qu'elle prend en charge.

La crise sanitaire a imposé l'achat de matériels spécifiques tels que les masques distribués aux habitants et aux agents, les produits désinfectants, les gels hydro alcooliques, etc...

Le Conseil Régional et Amiens Métropole ont participé au coût de ces charges.

Plusieurs surcoûts seront à prévoir en 2021, comme par exemple l'organisation de doubles élections en juin.

Des efforts de gestion sont demandés aux services pour réduire certaines charges variables et ainsi essayer de compenser les augmentations mécaniques de prix.

La présentation fonctionnelle du budget nous aidera dans ce sens : UNE DÉPENSE → UNE FONCTION

Autres charges de gestion courante / dotations, participations et subventions

Les autres charges de gestion courante (17%) sont principalement composées des subventions et participations versées.

La crise sanitaire de la Covid-19 a stoppé la vie associative et plusieurs événements n'ont pas pu se réaliser. (Fête des jardiniers, Marché d'automne, 5 et 10km de Rivery, Fête de Rivery, ...)

Cependant, il est à noter, que la totalité des subventions de fonctionnement aux associations a été versée. (Notamment les subventions à la MPTCS et Micro-crèche qui ont fermé pendant plusieurs semaines en 2020)

En 2021, l'enveloppe dédiée aux associations sera revue légèrement à la baisse en lien avec un manque de retours des bilans annuels.

Enfin la subvention au CCAS s'est portée à 35 000 € en 2020 pour prendre en compte les surcoûts de fonctionnement liés à l'aide sociale déployée face à la crise sanitaire.

En 2021, la subvention au CCAS sera reconduite à hauteur de 35 000€.

Autres charges

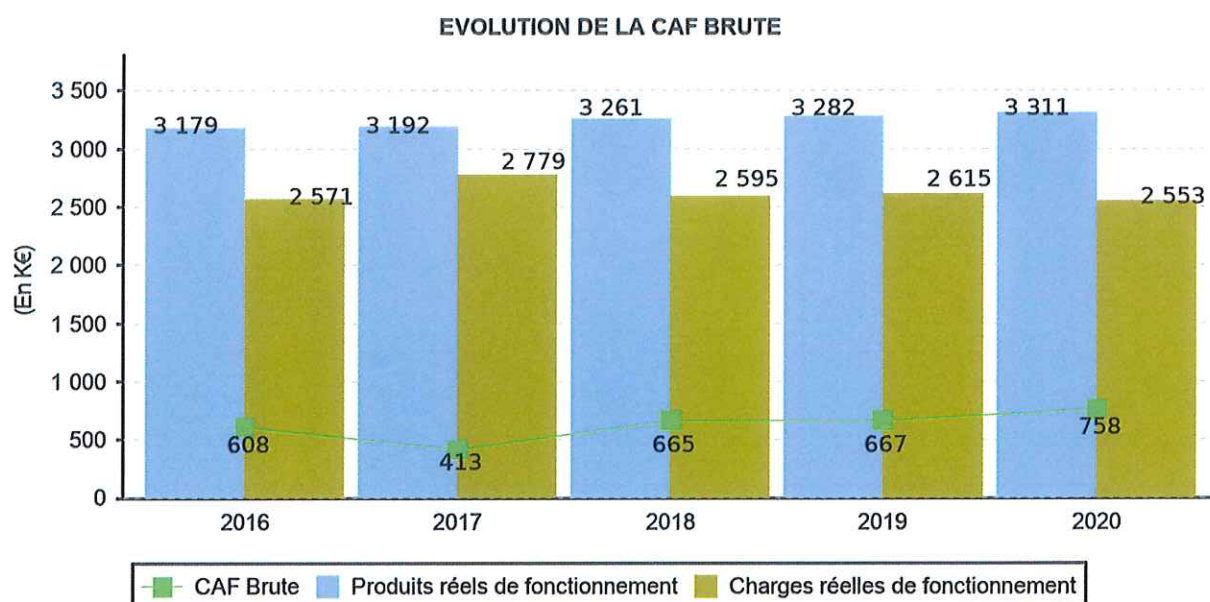
Les charges financières (1,4 % des DRF) baissent régulièrement. Elles prennent en compte les emprunts nécessaires pour répondre au programme d'investissements de la Ville. En 2021, les charges d'intérêts représenteront 33 807€

LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

1.2 / LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement (CAF brute) représente l'excédent des produits de fonctionnement réels (encaissables) par rapport aux charges de fonctionnement réelles (décaissables). Il doit permettre, a minima, de couvrir le remboursement en capital des emprunts et, pour le reliquat éventuel de disposer de financements propres pour les investissements.

En €	Évolution de la capacité d'autofinancement brute			Évolution		Repères - 2020	
	2018	2019	2020	2019 / 2020	2018 / 2020	Commune En € par habitant	Strate départementale
Produits réels de fonctionnement	3 260 650	3 281 751	3 311 139	0,9 %	1,5 %	922	877
- Charges réelles de fonctionnement	2 595 482	2 615 225	2 552 966	-2,4 %	-1,6 %	711	683
= CAF BRUTE	665 168	666 526	758 173	13,7 %	14,0 %	211	193



La CAF brute reflète la marge de manœuvre de la ville sur la section de fonctionnement pour la réalisation des missions de service public. Elle est calculée par la différence des dépenses et des recettes réelles.

Cet indicateur est en hausse par rapport à 2019, d'environ 91 000 €. Il progresse et reste à un niveau intéressant.

Il montre la bonne gestion de nos dépenses sur cet exercice.

ANALYSE FISCALE

En €	Évolution des ressources fiscales			Évolution	
	2018	2019	2020	2019/2020	2018/2020
Ressources fiscales	2 780 821	2 789 970	2 866 185	2,7 %	3,1 %
Impôts locaux dont FNGIR (hors FPIC)	1 966 158	2 005 905	2 043 407	1,9 %	3,9 %
Fiscalité reversée	585 334	585 878	589 469	0,6 %	0,7 %
dont reversement de fiscalité des groupements	559 203	559 203	559 203	0,0 %	0,0 %
Autres impôts et taxes	229 329	198 187	233 309	17,7 %	1,7 %

a) Le produit fiscal

En 2020, le produit fiscal augmente grâce à la revalorisation et au dynamisme des bases (travail sur les catégories, les logements vacants, création de logements), estimée à 0,4%.

b) Les bases fiscales

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales (taxes foncières et taxes d'habitation résidences secondaires ou logements vacants) sera de **0,2%** pour l'année 2021.

(Rappel 2019 : +2,2%, 2020 : 0,9%)

La réforme fiscale :

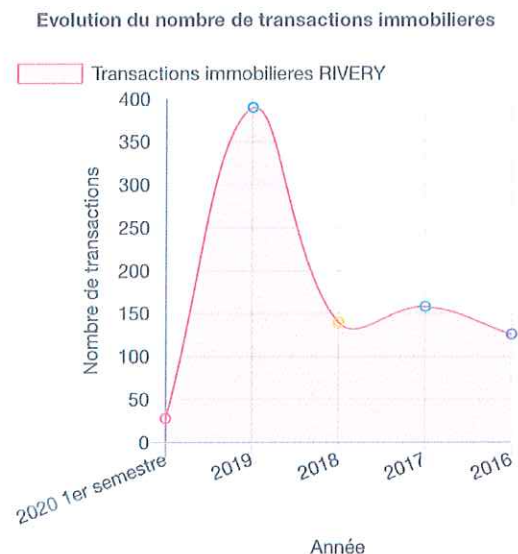
Au 1er janvier 2021 entre en vigueur la réforme de la taxe d'habitation. L'Etat prévoit de compenser les produits de la Taxe d'Habitation disparue par le transfert de la Taxe Foncière en provenance du département. Si le produit de la TF du département ne couvre pas toute la TH disparue (communes sous-compensées),

l'Etat compense à l'aide d'un coefficient correcteur le manque à gagner avec comme année de référence du taux de TH l'année 2017.

Ainsi, en 2021 le produit fiscal global attendu est estimé à **2 788 143€**.

Du point de vue des transactions immobilières, la commune a connu un pic en 2019.

L'attractivité de notre territoire reste importante.



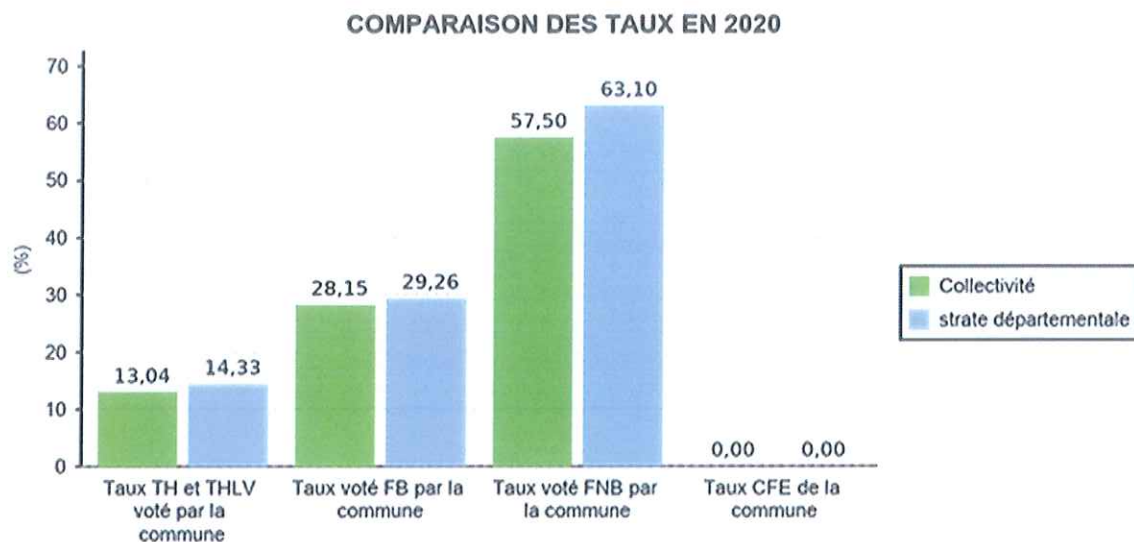
La construction de lotissements privés sur la commune (JATTE JOBARD) devrait renforcer à court terme la dynamique de nos bases foncières. (Après l'exonération temporaire de taxe foncière pendant 2 ans sur les constructions nouvelles)

c) Les taux

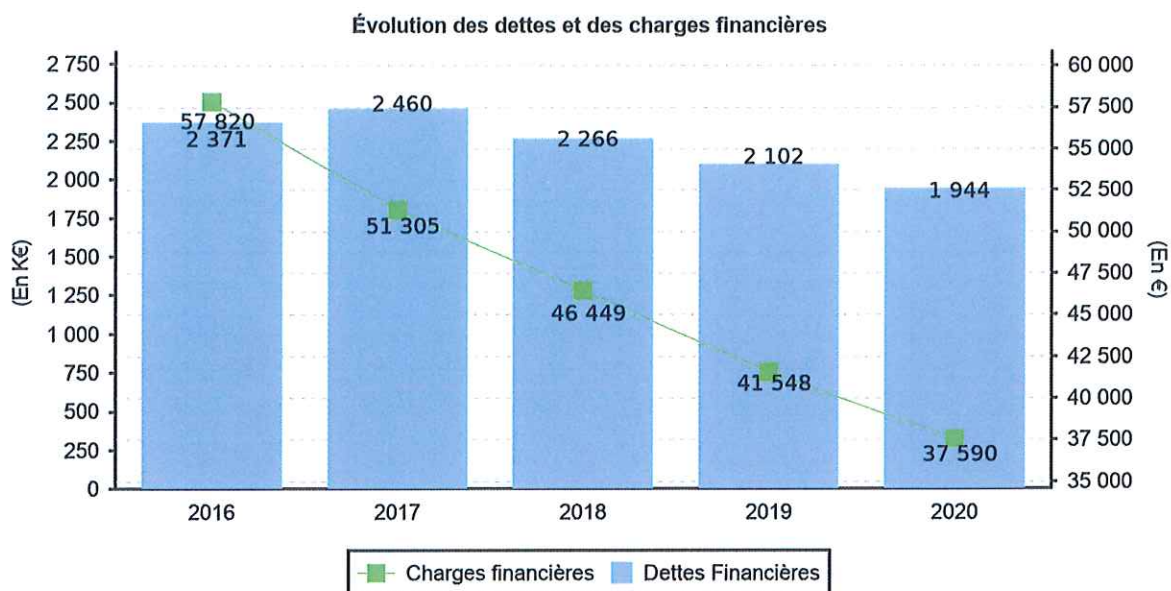
Les taux communaux ne seront pas augmentés en 2021 comme nous l'avons annoncé lors de notre programme électoral.

Pour rappel, les taux communaux des taxes n'avaient pas été augmentés en 2020, et ne l'ont d'ailleurs pas été depuis 2008.

	Taux des impôts locaux votés par la commune			Repère - 2020
	2018	2019	2020	Strate départementale
Taux TH et THLV	13,04 %	13,04 %	13,04 %	14,33 %
Taux FB	28,15 %	28,15 %	28,15 %	29,26 %
Taux FNB	57,50 %	57,50 %	57,50 %	63,10 %
Taux fixe TAFNB	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Taux CFE	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %



L'ÉVOLUTION DE LA DETTE



Ratio d'endettement pour la commune en 2020 :

Encours de la dette / CAF brute

$$1\,944\,000 / 758\,000 = 2.56$$

(Pour rappel en 2019 : 3,15)

→ Remboursement de la dette en 2ans et demi environ.

Mairie de Rivery

(Chiffre à relativiser car la CAF peut parfois nettement évoluer d'une année sur l'autre)

Endettement maîtrisé entre 3 et 6

Endettement trop élevé : ≥ 10

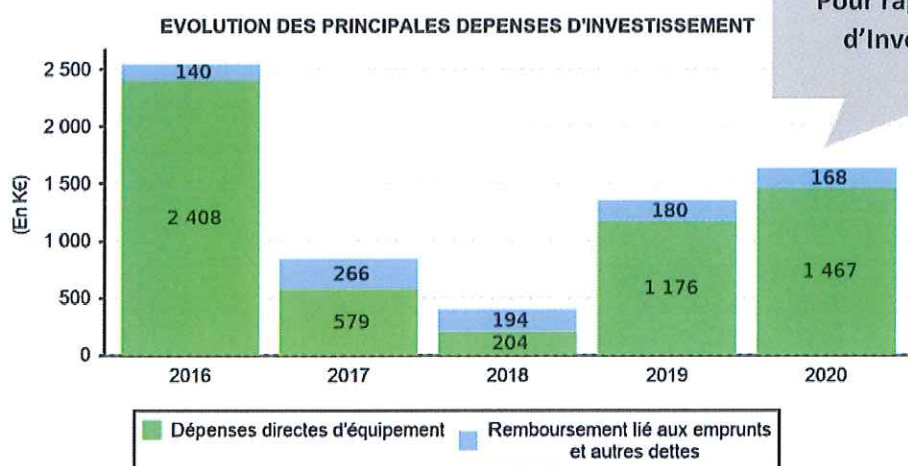
MAIRIE DE RIVERY

Etat complémentaire des emprunts pour l'année 2021 (avec emprunts sur créances)

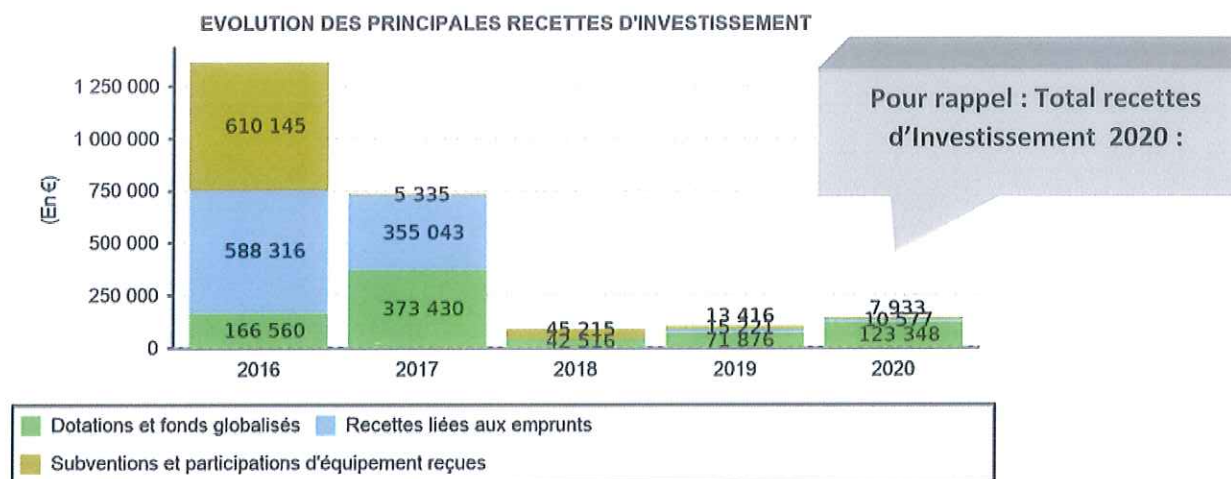
N° Emprunt Article capital	Objet de l'emprunt Organisme prêteur	Année déb. Durée	Taux Différé	Capital initial Total intérêts	Capital restant Intérêts restants	Amortissement Intérêts	Frais Versement
72124031244 1641	TRAVAUX VOIRIE 2007 CREDIT AGRICOLE	2008 80	5,02 0	418 000,00 246 782,02	171 282,03 28 152,56	23 886,63 9 352,48	0,00 33 239,11
MON280890EUR 1641	VOIRIE 2013 LA BANQUE POSTALE	2014 60	3,69 0	500 000,00 141 296,40	233 333,44 31 211,32	33 333,32 9 378,76	0,00 42 712,08
201200061 16878	CONSTRUCTION CENTRE SOCIAL CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SO	2017 20	0,00 0	931 560,00 0,00	698 670,00 0,00	46 578,00 0,00	0,00 46 578,00
MON506415EUR/0506884 1641	EMP.MON506415 LA BANQUE POSTALE	2016 60	2,22 0	1 000 000,00 180 259,14	639 322,15 67 760,34	63 488,43 15 076,29	0,00 78 564,72
201500213 16818	Equipeement mobilier et informatique MPT CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SO	2020 10	0,00 0	37 597,36 0,00	30 077,88 0,00	3 759,74 0,00	0,00 3 759,74
TOTAL				2 887 157,36 568 337,56	1 772 685,50 127 124,22	171 046,12 33 807,53	0,00 204 853,65

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

L'objectif est de poursuivre un investissement concerté et maîtrisé afin de continuer à faire évoluer notre commune et participer à la reprise économique du pays.



Pour rappel : Total dépenses d'Investissement 2020 :



La comparaison globale entre dépenses et recettes d'investissement montre bien que si nous souhaitons poursuivre notre politique d'investissement il est primordial de ressortir chaque année de la section de fonctionnement une Capacité d'Autofinancement (CAF) suffisante.

Il est impératif également de solliciter l'Etat et les collectivités territoriales afin d'obtenir des subventions.

(ex : Dans son Budget 2021, le Conseil Départemental propose 3 nouvelles aides dont 1 en direction des communes afin de les aider à l'équipement en vidéoprotection et à l'équipement en LED pour moderniser l'éclairage public)

Etant donné le faible ratio d'endettement de la commune, le recours à l'emprunt (avec des taux très bas actuellement) doit également être pris en compte afin de ne pas amputer de manière trop importante notre trésorerie.

On peut d'ailleurs constater qu'entre 2018 et 2020 notre trésorerie a baissé de plus de 50%.

	2018	2019	2020
Trésorerie	1 637 031	1 243 289	784 672

Notre démarche d'investissement devra être tournée vers la transition écologique :

Économie d'énergie, production d'énergie non carbonée, ...

Les pistes envisagées :

- éclairage public, généraliser les lampes à LED : prévoir un budget pluriannuel, subvention CD
- rénovation thermique de nos bâtiments communaux avec nos projets liés au Plan de relance de l'Etat : salle A. Carpentier, école maternelle P.Perret
- étudier la possibilité de produire de l'énergie : étude en cours sur les surfaces de toitures susceptibles d'accueillir des panneaux solaires (salle A. Carpentier, bâtiments de stockage des services techniques)
- développer la mobilité douce : piétons, vélos, ...
- accentuer la végétalisation de la ville pour lutter contre le réchauffement climatique
- privilégier les circuits courts : marché Bio, production locale maraîchère, ... et encourager le tri et la diminution de nos déchets.

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2021 / 2024

PLAN DE RELANCE		2021	2022	2023	2024	COÛT	BUDGET
1	AMENAGEMENT COUR D'ECOLE GROUPE SCOLAIRE J.ARNAUD/ J.CAYEUX	X	X			216 475 €	216 475
2	RENOVATION ENERGETIQUE SALLE A.CARPENTIER	EN ATTENTE SUBVENTIONS (AVRIL 2021)				1 021 949 €	613169,4
3	RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE P.PERRET					554 829 €	332897,4

		2021	2022	2023	2024	COÛT	BUDGET
4	AMENAGEMENTS ABORDS POSTE DE POLICE	FAIT				RÉALISÉS DEBUT MARS PAR NOS S.T.	0
5	AMENAGEMENT PIETONS (JEUX DE BOULES VERS ECOLES) / SÉCURISATION	X				ESTIMATION 20 000€	20 000
6	RACHAT HYPOTHETIQUE DE 3 TERRAINS (DERRIERE PÔLE CULTUREL)	X				35 000 €	15 000
7	REAMENAGEMENT PARC BORIS VIAN	X				DEVIS : 56 659€	56 659
8	RACHAT MODULES - SKATE PARC- STADE LAENNEC	X				DEVIS : 25 000€	25 000
9	ACQUISITION 3 NOUVELLES CAMERAS DE VIDÉO-PROTECTION	X				DEVIS : 28 656€ (subventionnée en partie)	28 656
10	FONDS DE CONCOURS NOUVEAU TENNIS (AM)	X				190 000 €	190 000
11	FONDS DE CONCOURS AVENUE GaI LECLERC (AM)	X				420 000 €	210 000
12	REGULATION CHAUFFERIE	X				ESTIMATION 10 000€	10 000
13	IMPASSE MONTALIER (VOIRIE /OUVERTURE VERS RUE J.VERNE / PISTE CYCLABLE)	X				EN ATTENTE DEVIS	300 000
14	ETUDE POUR RÉAMENAGEMENT PAYSAGER DU CŒUR DE VILLE ESPACE SUD MAIRIE (CRÉATION SQUARE) ESPACE NORD MAIRIE (RÉAMENAGEMENT PARC MUNICIPAL)	X				ESTIMATION 35 000€	35 000
15	ETUDE POUR REAMENAGEMENT INTERIEUR MAIRIE (UTILISATION ETAGE)	X				ESTIMATION 15 000€	15 000
16	EXPERTISE BATIMENT PM	2021 : FAISABILITE / EXPERTISE BATIMENT				ESTIMATION 3 000€	3 000
17	ECLAIRAGE PUBLIC / REMPLACEMENT AMPOULES À LED	X				ESTIMATION 10 000€	10 000

17	REFECTION RUE A. CARPENTIER (TROTTOIRS + PISTE CYCLABLE)		X	X	X	EN ATTENTE DEVIS	X
18	CREATION NOUVEAU CIMETIERE		X			ETUDE DE SOL 10 000€ / MODIF. PLU 4 000€	X
19	IDENTIFICATION D'UNE ZONE POUR CREATION D'UNE SALLE DES FÊTES		x			MODIFICATION PLU POUR ZONE RESERVÉE / 5 000€	X
20	TRAVAUX LOGEMENT LIBRE POUR EXTENSION ECOLE		X			DEVIS À RÉALISER	X
21	CONSTRUCTION SALLE DES FETES			X	x	1 600 000,00 €	X
22	AMENAGEMENT CIMETIERE (CLOTURE COTÉ THUILLIER DELAMBRE)		X			DEVIS À RÉALISER	X
23	CIMETIERE : ACHAT PARCELLE / AMENAGEMENT		X	X			X

LISTE SERVICE TECHNIQUE 111 100 €

LISTE POLICE MUNICIPALE 550 €

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2 192 507 €

1	AFFECTATION DU RESULTAT 2020 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	X				700 000 €	700 000
2	VENTE TERRAIN CŒUR DE VILLE	X	X			700 000 €	X
3	SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL DVPT CŒUR DE VILLE	X				393 525 €	393 525
4	VENTE TERRAIN RUE FLORIMOND JOURDAIN	X	X			300 000 €	X
5	VENTE LOGEMENT PLACE DE LA MAIRIE	X				150 000 €	150 000
6	EMPRUNT D'EQUILIBRE					900 000 €	900 000

BIENSŒR D'AUTRES RECETTES SERONT À AJOUTER : FCTVA / AMORTISSEMENTS / TAXE D'AMENAGEMENT / ...

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 2 143 525

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE :

- De prendre acte que le débat d'orientation budgétaire, sur la base d'un rapport portant sur le budget de la ville de Rivery, a eu lieu, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2021 au Conseil Municipal du 31 mars 2021.

VOTE: 25

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4

L'ordre du jour étant épuisé , la séance est levée à 20h37

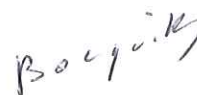
Le secrétaire de séance

Sophie BOUDAILLEZ



Le Maire

Bernard Bocquillon



Nom	Prénom	SIGNATURE	OBSERVATIONS
AGAASSE	Delphine		
AUBEL	Fabrice		
BOCQUILLON	Bernard		
BOUDAILLEZ	Sophie		
BOUMEDIENE	Ahmed		
CAPRON	Dominique		
CAT	Hélène		Excusée
DJAROUNE	Stéphanie		
DOIGNON	Céline		
DOREZ	Pierre-Yves		
DUBUS	Angélique		Absente
GRUMETZ	Clément		
JOLY-CARON	Nathalie		Excusée
LANG	Wilfried		

LEGAY	Françoise		
NICOLAS	Marc		Excusé
NOWAK	Nicole		Absence
OBJOIS	Anita		
RAOUT-FRISON	Elise		
ROBINET	Philippe		
ROUSSEL	Claude		
STEFANIAK	Jean-Antoni		Excusé
SUIVENG	Chantal		
SUIVENG	Jules		
VANDERGHOTE	Catherine		
VICART	Steeve		
WEISS	Patrick		